



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

CAMPS ESTIVAUX DE VOLLEYBALL DE VOLLEYBALL QUÉBEC 2022 POURQUOI UN DON?

D'entrée de jeu, il faut savoir que le coût total de 937 \$ avant taxes en 2022 pour l'inscription au camp en résidence (don et frais de transactions inclus) est en ligne avec les coûts habituels et l'ajustement des prix en fonction des coûts d'opération.

Historiquement, les camps estivaux de Volleyball Québec, qui ne sont pas des opérations subventionnées, ont servi d'événements de financement générant des bénéfices permettant de supporter le fonctionnement de la fédération. Les parents de chaque participant contribuaient donc en partie au fonctionnement de Volleyball Québec en consommant les services de camps estivaux. Les fédérations sportives étant sous-financées, il est essentiel de mettre en place des opérations permettant d'en supporter le fonctionnement.

Le programme Placements Sports a été mis en place par le gouvernement du Québec pour contribuer à pallier à ce sous-financement en bonifiant substantiellement les dons reçus par les fédérations sportives. La portion vouée au support à la fédération, historiquement incluse dans l'inscription, est donc mise à meilleur profit lorsqu'elle est versée sous forme de don. C'est pourquoi, Volleyball Québec, dans le respect des normes du programme Placements Sports, géré par **SPORTSQUÉBEC**, demande aux parents de bien vouloir consentir à un don sur son formulaire électronique d'inscription au camp pour la contribution allant au-delà des coûts d'opérations.

Le parent peut, de façon alternative, opter de ne pas consentir à ce que sa portion bénéfice soit versée en don par l'entremise du programme Placements Sports, dans lequel cas : 1) le parent doit communiquer avec Caroline Daoust au 438 777-4762 afin de procéder à l'inscription au camp pour un coût total de 937 \$ avant taxes (ex. pour l'option d'inscription au camp avec hébergement); 2) la portion versée au-delà des frais d'opérations devient alors un simple bénéfice « non-appariable » versé à Volleyball Québec; 3) le parent ne peut profiter du reçu de don (210 \$) aux fins d'impôts; et 4) la fédération est privée d'un appariement d'au moins 210 \$.

Rappelons que les dons et l'appariement correspondant versés à l'intention de Volleyball Québec servent à supporter son fonctionnement tel que publié dans sa [raison d'être de la collecte](#).